

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Rénovation des EPLE »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 25 juin 2026

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : X / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport : J300 - Investir dans les lycées

Exposé des motifs :

En septembre 2023, à partir de l'analyse des diagnostics énergétiques des lycées publics des Pays de la Loire, notre groupe révélait le véritable coût de la rénovation énergétique du patrimoine régional : 1,2 milliard d'euros. Face à ce constat, nous proposons la mise en place d'un plan d'investissement ambitieux sur dix ans, doté de 120 millions d'euros par an, afin de permettre la rénovation complète de l'ensemble des EPLE.

Deux ans plus tard, la Stratégie d'Investissement des Lycées (SIL) 2025-2030, adoptée en juin 2025, a été présentée comme un plan « historique » avec une enveloppe globale de 850 millions d'euros. Pourtant, derrière cette annonce, la réalité est bien moins ambitieuse : seuls 360 millions d'euros sont effectivement consacrés à la rénovation thermique et à la réduction de l'empreinte écologique des établissements. Un montant qui reste très éloigné des besoins identifiés et qui ne représente même pas le tiers de l'investissement nécessaire.

Cette insuffisance est d'autant plus préoccupante que les effets du dérèglement climatique se font déjà sentir dans les établissements scolaires. La multiplication des épisodes de canicule dégrade les conditions d'apprentissage des élèves comme les conditions de travail des personnels. Les récentes déclarations du ministre de l'Éducation nationale, souhaitant éviter l'organisation d'examens l'après-midi en période de fortes chaleurs, illustrent l'urgence de mieux adapter nos lycées aux réalités climatiques.

Dans ce contexte, la Région ne peut se contenter d'une trajectoire d'investissement insuffisante. Elle doit

accélérer et amplifier son engagement pour garantir la rénovation énergétique de l'ensemble des lycées à l'horizon 2030. Au regard des besoins évalués dès 2023, cela implique de porter l'enveloppe consacrée à la transition écologique des EPLE à un niveau au moins trois fois supérieur aux 360 millions d'euros actuellement programmés.

Aussi, en prenant en considération ces calculs, le groupe l'Ecologie Ensemble propose :

Dans le rapport J300 - Investir dans les lycées, dans le paragraphe suivant :

1. AFFECTATIONS

Le plan d'actions 2026 se construit autour des trois enjeux majeurs de la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) 2025-2030 :

- la réduction de l'empreinte écologique,
- des lycées mieux entretenus, plus sûrs et accessibles,
- la modernisation et l'adaptation aux nouvelles pédagogies et formations professionnelles en concertation avec les acteurs éducatifs du territoire.

Il intègre la poursuite des opérations déjà engagées et des opérations nouvelles.

Dans ce cadre, une autorisation de programme de 8 505 000 € est affectée pour la mise en œuvre d'une partie des opérations prévues. Ces affectations concernent à la fois de nouvelles opérations, mais aussi des opérations déjà engagées

D'ajouter comme suit :

La Région entretient et adapte son patrimoine scolaire pour garantir des conditions d'enseignement et de travail optimales pour tous les lycéens et le personnel des établissements. Dans ce cadre, la Région prévoit de se doter d'une dotation complémentaire de 140 000 000 € d'autorisation de programme pour accélérer les travaux de réduction de la consommation énergétique, les opérations de rénovation énergétique et les projets de développement des énergies renouvelables.

Dans le délibéré, ajouter :

D'APPROUVER l'inscription au budget supplémentaire 2026 d'une dotation complémentaire de 140 000 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n° J201 : « J300 - Investir dans les lycées ».



Claire Schweitzer
Conseillère régionale



Franck Nicolon
Conseiller régional